

- portatifs, petits téléviseurs, consoles de jeux sont tolérés mais le collège ne pourrait en aucun cas être tenu pour responsable de leur détérioration ou de leur disparition. Les amplificateurs de son sont interdits.
- c. Tous les dysfonctionnements des installations (mobilier, sanitaires, lumineuses...) avaries ou dégradations doivent être signalés immédiatement aux surveillants.
 - d. La chambre est attribuée à un groupe d'élèves. Quelles que soient les circonstances, elle reste sous leur responsabilité. Toute dégradation de celle-ci sans identification du responsable sera facturée, solidairement à la chambrée.
 - e. Par mesure d'hygiène et de santé, l'apport de nourriture est strictement limité à des denrées non périssables (gâteaux secs). Pour des raisons de sécurité, l'introduction de cafetières, théières et autres appareils électriques (tondeuse à cheveux...) est interdite.
 - f. Dès l'entrée au dortoir le port des chaussons est obligatoire, les élèves doivent retirer à l'entrée du dortoir leurs chaussures et les ranger à l'emplacement prévu à cet effet.
 - g. Il est formellement interdit de fumer et de consommer ou amener tout produit illicite.
 - h. Les aérosols, type laques, déodorants, sont déconseillés. Il serait préférable de prévoir des gels, des déodorants à billes...
 - i. Tout produit ou objet pouvant mettre en péril la sécurité des biens et des personnes (ou tout objet identifiable à une arme) est strictement interdit.

ART 5 : Accueil des élèves internes, transports.

- a. Les internes sont accueillis du lundi 8h30 au vendredi 17h00.
- b. Le Conseil Général propose un ramassage scolaire. Le départ pour le collège a lieu le lundi à 8h15 devant la SERNAM à Carcassonne, le retour du collège vers ce même lieu, le vendredi, départ du collège à 17h10.
- c. Les dortoirs sont fermés du matin, départ des élèves vers le self, au soir. En aucune façon ils ne seront ré ouverts dans la journée. Les élèves doivent prévoir à l'avance, leurs tenues (EPS...) et leurs affaires scolaires (notamment pour le lundi).
- d. Les accès à la zone B sont interdits sauf en présence de personnels du collège. En règle générale aucun élève ne doit se trouver sur un lieu non surveillé.
- e. Autorisations de sorties du mercredi après-midi :
Les sorties du mercredi après-midi sont possibles pour les internes, ils peuvent sortir avant ou après le repas (autorisation spécifique distribuée aux familles en début d'année) et revenir à l'internat **soit le mercredi soir pour 16h30 (étude), ou pour 19h (self), soit le jeudi matin pour leur première heure de cours.**
Les parents venant récupérer leur enfant sur ces créneaux doivent passer par la Vie Scolaire afin de signer le registre des sorties et de signifier l'heure de retour de leur enfant. **A titre exceptionnel**, une dérogation peut-être attribuée, pour un retour ou départ à d'autres horaires, en cas de nécessité absolue (RDV médical ou autres), un courrier motivé par les parents sera adressé au CPE responsable du niveau de votre enfant.
Cas particulier : activité hippique du mercredi après-midi encadrée par le Club Hippique de La Goutarende : votre enfant exerce une activité hippique le mercredi après-midi au Club La Goutarende, il est donc pris en charge de 13h40 à 18h00 environ par ce Club et les transports affiliés, l'établissement est déchargé de toute responsabilité sur ce temps. Il est accueilli et réintègre l'internat et ses services à compter de son retour.

ART 6 : Horaires de l'internat.

Les lundis, mardis, jeudis :

- a. 17h00 -17h30 : temps récréatif, goûter et casiers pour l'étude du soir.
- b. 17h30 : étude par niveau. Aucun élève ne sera autorisé à quitter l'étude pour revenir aux casiers ou se rendre aux toilettes sauf problème médical.
- c. 18h30: fin de l'étude pour les 6^{ème} et les 5èmes puis dortoir jusqu'à 19h.
- d. 19h00 : fin de l'étude pour les 4^{èmes} et les 3^{èmes}. Repas pour tous les internes au self.
- e. 19h30 : montée aux dortoirs ou détente dans la cour, foyer.
- f. 19h30-21h : rangements, préparation des affaires pour le lendemain (vêtements...), douches (obligatoires tous les soirs) et détente (jeux de société, lecture, musique, tv...)
- g. 21h00 : extinction des feux.*
- h. **7h15-20** : levers et toilette, rangement des chambres : pas de sacs ni chaussures sous les lits qui bien évidemment doivent être faits.
- i. 7h50-8h10 : passage au self pour le petit déjeuner.

Les mercredis :

- a. 16h00 -16h30 : temps récréatif, goûter et casiers pour l'étude du soir.
- b. 16h30 : étude par niveau. Aucun élève ne sera autorisé à quitter l'étude pour revenir aux casiers ou se rendre aux toilettes sauf problème médical.